

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 583

présenté par

M. Duron, M. Queyranne, M. Tourtelier, M. Brottes, M. Bono, Mme Lepetit,  
Mme Pérol-Dumont, Mme Lignières-Cassou, M. Letchimy,  
M. Le Bouillonnet, M. Plisson, Mme Massat, M. Le Déaut, M. Peiro,  
M. Gaubert, Mme Fioraso, Mme Le Loch, Mme Erhel, Mme Gaillard,  
M. Chanteguet, M. Lesterlin, M. Mesquida, M. Bascou, Mme Got,  
Mme Quéré, Mme Batho, Mme Filippetti, M. Philippe Martin  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 10**

Compléter l'alinéa 14 par la phrase suivante :

« Son produit sera affecté chaque année à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de préciser que le produit est affecté à l'AFITF aux infrastructures non routières.